

37 - Incendies de forêt : au-delà du débat climatique, les enseignements de Fontainebleau et de l'Aquitaine

Gilles GRANEREAU

Cet article a initialement été rédigé à l'issue des feux de Fontainebleau. Puis sont survenus les incendies en Gironde, et dans les Landes. Passer outre ces feux « hors normes » eut été un manquement à l'objectivité de la problématique.

Un incendie est un phénomène multifactoriel. Chercher une cause unique, quelle qu'elle soit, conduit presque toujours à une mauvaise compréhension du phénomène.

L'objectif de cet article n'est pas d'alimenter une polémique. Il est de rappeler qu'un incendie majeur résulte toujours d'une combinaison de facteurs et que réduire son explication au seul réchauffement climatique conduit à négliger d'autres causes sur lesquelles il est possible d'agir.

Fontainebleau :

L'incendie qui a frappé la forêt de Fontainebleau en juillet 2026 a immédiatement été présenté comme une illustration du réchauffement climatique. La sécheresse exceptionnelle et les températures élevées ont effectivement favorisé la propagation du feu. Mais réduire l'explication à ce seul facteur revient à ignorer plusieurs siècles d'histoire forestière.

Les archives montrent que Fontainebleau a connu de grands incendies bien avant l'époque actuelle. L'ONF (Office national des forêts) rappelle que le massif enregistre chaque année plusieurs dizaines de départs de feu, essentiellement liés à l'activité humaine (feux de bivouac, imprudences, etc.). L'établissement met en œuvre des moyens spécifiques, [tels des drones](#), afin de pouvoir détecter au plus vite les points de chaleur anormaux, et suivre également les feux en temps réel.

Des incendies [importants sont documentés](#), sans atteindre toutefois les superficies brûlées en 2026. L'existence de ces événements historiques montre que le massif était déjà vulnérable aux grands feux alors que la question climatique actuelle n'était pas encore écrite.

Une forêt naturellement inflammable

Fontainebleau possède plusieurs caractéristiques qui favorisent les incendies :

Des sols sableux très filtrants,
Des chaos rocheux qui compliquent l'intervention,
Une fréquentation parmi les plus fortes au niveau des forêts françaises,
Une végétation adaptée aux sols relativement pauvres et acides.

La forêt est largement dominée par le pin sylvestre sur les secteurs sableux. Les résineux contiennent davantage de résines et de composés volatils qui favorisent la combustion. Les aiguilles forment également un tapis sec particulièrement inflammable, ceci en complément d'un sous-bois lui aussi fortement combustible. À l'inverse, les feuillus, et notamment les hêtraies, sont généralement moins sensibles au feu en raison d'une humidité plus élevée, d'un couvert plus fermé, et d'une inflammabilité moindre.

Cette différence entre essences est connue depuis longtemps en écologie forestière et ne dépend pas du réchauffement climatique.

Un contexte de forte fréquentation anthropique

Le climat ne crée pas le feu ! Les départs de feu sont presque toujours d'origine humaine.

Ce sont les conditions météorologiques qui induisent éventuellement des conditions favorables à sa propagation. Mais n'oublions pas que la foudre constitue un facteur naturel majeur de départs d'incendies.

Les départs de feu proviennent très majoritairement :

D'imprudences humaines,

De feux de camp,

De travaux (forestiers ou non),

D'actes volontaires ; Il est fréquemment avancé par les professionnels de la lutte contre les incendies que les actes malveillants représentent une part importante des départs de feu, même si leur quantification est difficile lorsque l'origine demeure indéterminée.

Par ailleurs, des départs de feux sont souvent observés à proximité du réseau routier, mais aussi des voies ferrées, des lignes électriques...

L'ONF indique que la très forte fréquentation du massif (plusieurs millions de visiteurs chaque année) explique une grande partie des départs de feu. La prise de conscience du fait que tout feu est proscrit en forêt en période sèche ne semble pas être intégrée par la population, d'autant plus que la notion d'apport de feu s'applique également aux fumeurs !

L'exemple de la forêt landaise et des forêts du Sud.

Nous aborderons plus loin les incendies de 2026, et posons ici une présentation générale de la problématique.

La forêt landaise a beaucoup brûlé par le passé, et encore récemment des incendies majeurs se sont produits, [ceux de 2022 en Gironde](#) en sont l'illustration. De même, le Sud est régulièrement soumis à des feux, parmi lesquels bon nombre d'origine criminelle. Là encore, le réchauffement climatique est mis en avant, comme [ce fut le cas en 2017](#) ou bien en 2020 en Australie, sans parler des incendies de Los Angeles de 2025, dont la similarité avec ceux d'Aquitaine en 2026 concerne hélas la destruction de zones urbanisées ([billet n° 34 sur mon site](#), les autres articles s'y trouvent également). Les contextes sont certes différents, mais les causes réelles restent les mêmes et pas uniquement recentrées autour du réchauffement atmosphérique.

Pour toutes ces situations, on va retrouver des points communs ayant conduit aux désastres constatés :

- une situation météorologique conduisant à une sécheresse,
- des vents forts,
- un manque de prévention,
- des contradictions dans les moyens et les conduites des luttes contre les feux.

En revenant sur l'exemple de la forêt landaise, où l'on a tout comme à Fontainebleau une essence puissamment combustible (le pin maritime vs le pin sylvestre à Fontainebleau) et des sols sableux. Sur le littoral landais, la fréquentation humaine est également importante durant la saison touristique. Mais, tout comme je l'avais déjà relevé dans les articles cités supra, la prévention n'est peut-être pas toujours suffisante, et des pare-feu et voies d'accès (pistes DFCI) n'offrent pas toujours un maillage suffisant. L'accessibilité, la possibilité d'attaquer le feu en sécurité pour les

feux tactiques (« contre-feux ») et un accès à l'eau à proximité, sont des critères qui peuvent faire la différence dans la maîtrise des feux.

On notera que sur la côte landaise, la question de la densité des coupures de combustible et des pistes DFCI mérite d'être posée. Les réflexions seraient à mener au cas par cas, afin d'apprécier si leur maillage permettrait de répondre à des incendies de grande ampleur.

Mais qu'entend-on par prévention ?

La prévention concerne l'aménagement de la forêt mené en vue de sécuriser au maximum les peuplements au regard du feu. Ceci implique bien souvent la coupe de bois afin d'ouvrir les voies d'accès, les pare-feu, etc. Aujourd'hui, le forestier est souvent confronté à une certaine contestation de ces coupes rases des bois à des fins de sécurisation, par des pressions sociales, comme ce fut le cas à La Teste.

Elle repose par conséquent sur plusieurs éléments indissociables :

Les pistes d'accès (pistes DFCI et autres),

Les pare-feu, aux dimensions variables et au maillage établi selon les caractéristiques de la forêt. On peut également évoquer les types de pare-feu, qui peuvent être à sable blanc (végétation extraite), avec de la végétation basse contrôlée (fauche). Une coupure de combustible peut intégrer ces critères, ou bien être constituée d'arbres moins combustibles (feuillus)

Les zones débroussaillées, notamment en bordure des routes, des zones urbaines, des sentiers,

Les réserves d'eau : forages, bornes incendies, mares, lacs, etc. Ce point est important car les pompiers ont souvent recours aux agriculteurs pour éviter les ruptures d'approvisionnement, comme ce fut le cas à La Teste (et sur bien d'autres feux).

La surveillance : de nombreux moyens existent actuellement, et la détection des feux repose également sur la mise en œuvre d'une technologie élaborée : drones, postes d'observation avec ou non des systèmes de détection automatique, suivi des foudroiements en temps réel, etc.

Un dernier élément s'applique à la prévention : la communication et la sensibilisation. Face à une population de plus en plus éloignée du milieu rural ou forestier, il est nécessaire d'informer le public pour lui faire prendre conscience des dangers inhérents à des comportements qui peuvent conduire à des incendies. Et de rappeler que la réglementation existe, et qu'en matière d'incendie, elle peut être sévère. Pour exemple, un incendie allumé volontairement peut être considéré au regard de la Loi comme criminel.

Si j'ai évoqué plus précisément la forêt landaise, c'est qu'en réalité, les incendies de 2022 en Gironde, ont amené notamment l'ONF à étendre les formations DFCI aux forêts plus nordiques, et en particulier à celle de Fontainebleau, car jusque-là, le massif n'était pas considéré comme prioritaire face au risque incendie.

Et le climat dans tout cela ?

Le réchauffement de l'atmosphère, qui est dûment constaté, contribue bien sûr à augmenter la combustibilité potentielle. Le risque incendie dépend avant tout des conditions météorologiques des semaines précédentes (pluie, humidité, vent, température). La variabilité climatique naturelle

est probablement en mesure de modifier la fréquence de certaines situations météorologiques, mais ce sont des situations météorologiques concrètes qui conditionnent directement le comportement d'un feu, à l'instar des « [blocages anticycloniques](#) » susceptibles d'engendrer des sécheresses et canicules.

Par conséquent, attribuer un incendie particulier au seul changement climatique serait simplificateur.

Quels sont les facteurs intervenant dans un feu ?

- La météorologie, et surtout les périodes de sécheresse, de vent, et d'orages (foudre),
- À ce niveau le vent joue un rôle majeur, il accélère la progression des fronts de flamme, peut contrarier la lutte aérienne,
- L'humidité des sols et de la végétation : c'est là encore l'absence de précipitations (facteur météo) qui va conduire à cet assèchement. On peut également rajouter qu'un excès de drainage des sols (fossés notamment) conduit à une moindre disponibilité des réserves en eaux souterraines durant les périodes sèches,
- La nature des essences : les résineux sont plus combustibles que les feuillus. Le caractère monospécifique de peuplements résineux accroît la sensibilité au feu des peuplements. Par ailleurs, certaines essences feuillues, comme les eucalyptus, présentent un potentiel de combustibilité très fort.
- La topographie : l'accessibilité et la stratégie de lutte sont différentes s'il existe du relief,
- L'origine du départ de feu : s'il s'agit de pyromanes, il faut toujours s'attendre à ce qu'ils interviennent à plusieurs endroits, ce qui déstabilise la lutte active,
- La rapidité de détection : un feu détecté précocement, associé à une intervention rapide sera facilement maîtrisable ; une détection/intervention plus tardive demandera beaucoup plus de moyens, surtout s'il y a du vent,
- L'accessibilité du terrain : ceci rejoint la prévention : pour lutter contre le feu, les pompiers doivent pouvoir accéder facilement, et en sécurité (possibilité de repli en cas de changement de vent par exemple),
- Les moyens de lutte : on rejoint ici la discussion sur l'insuffisance des moyens ou plus exactement sur la disponibilité des moyens en temps réel (réactivité) en cas de feu majeur. Cela concerne en particulier les moyens aériens.

C'est la combinaison de ces facteurs qui détermine l'ampleur finale d'un incendie.

Aquitaine 2026 : la stratégie de prévention était-elle opérationnelle ?

Dans des [articles précédents](#), j'avais attiré l'attention sur le risque de survenue d'un feu majeur en Aquitaine, notamment à proximité du littoral et des zones urbanisées, arguant que les moyens de prévention me semblaient insuffisants. Les feux de juillet viennent hélas corroborer mon analyse. Je vais rappeler ici les insuffisances suspectées ayant conduit au désastre, et au décès de pompiers dans l'exercice de leur indispensable et dangereuse fonction.

A-t-on tiré les enseignements des incendies de 2022 en Gironde ? Non. Au regard de ce que j'ai écrit plus haut, voici une analyse technique des mesures qui seraient à engager.

Voies de circulation : elles devraient être encadrées par des pare-feu (au moins 20 m de part et d'autre), puis d'une gestion différenciée des peuplements sur une cinquantaine de mètres afin de réduire la combustibilité (débroussailllements, priorisation des feuillus, réduction de la densité des pins, etc.). À noter que dans le cas des incendies de Biscarrosse (2026) et de La Teste

(2022), initiés par un fourgon ayant pris feu, cette mesure aurait probablement limité l'extension prise par les incendies.

Pare-feu, coupures de combustible : Un maillage plus important de pare-feu significatifs au sein des parcelles de pins, associé aux pistes DFCI, constituerait une zone d'appui pour les pompiers, qui pourraient ainsi plus aisément guider ou contrer le feu, en limitant les sautes de feu. Cela permet aussi aux moyens aériens d'optimiser l'effet des largages d'eau ou de retardant, en particulier dans le cas de feux de cimes. Il s'agit également de dispositifs indispensables pour la mise en œuvre des feux tactiques, sachant que pour les engager, il est important que les pompiers puissent se retirer en sécurité en cas de changement de vent.

Ces mesures de coupes de bois (coupes rases) sont de plus en plus contestées par des mouvements ou associations, comme on a pu le voir à La Teste, la coupe d'arbres étant par certains décriée comme « écocide » (voir article supra).

L'accès à l'eau : des mesures ont été engagées, mais restent insuffisantes, l'objectif étant ici de réduire la distance pour faire rapidement le plein d'eau des camions de pompiers. Ici encore, les agriculteurs travaillent toujours de concert avec les pompiers, apportant leurs tonnes à eau pour arroser les zones critiques. Ce point mérite d'être souligné, à l'heure où les agriculteurs sont pointés du doigt par la réglementation et par des idéologies.

Les moyens

Les incendies de l'été 2026 ont, une nouvelle fois, mis en évidence les limites des moyens nationaux de lutte. Plusieurs avions bombardiers d'eau étaient indisponibles pour maintenance ou réparation, tandis que le recours aux capacités européennes s'est révélé difficile en raison de la simultanéité des incendies dans plusieurs pays. Cette situation relance inévitablement la question du dimensionnement de la flotte aérienne française et de sa capacité à faire face à des crises de grande ampleur.

Au-delà des seuls moyens aériens, ces événements interrogent les priorités de l'action publique. La France consacre aujourd'hui des ressources considérables à la transition énergétique et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (la « [lutte pour le climat](#) »). Ces politiques sont inscrites dans une stratégie de long terme, alors même que la France représente environ 1 % des émissions mondiales de CO₂ et que la croissance des émissions demeure durablement et principalement portée par les grands pays émergents.

À l'inverse, les investissements consacrés à la prévention et à la lutte contre les incendies apparaissent souvent insuffisants au regard des enjeux. Pourtant, leurs bénéfices sont immédiats, tangibles et directement mesurables : des vies sauvées, des habitations protégées, des forêts préservées et des dépenses de reconstruction considérablement réduites.

Cette interrogation renvoie plus largement au débat entre atténuation et adaptation. La politique actuelle en France donne la priorité à l'atténuation (réduction des émissions) en y affectant des budgets conséquents. Certains scientifiques, parmi lesquels [Steven Koonin](#), ancien conseiller scientifique de l'administration Obama, estiment que les politiques d'adaptation aux risques naturels mériteraient une place plus importante dans les politiques publiques, considérant qu'elles peuvent produire des bénéfices concrets à un coût souvent inférieur à celui des politiques de réduction des émissions. Sans trancher ce débat, les incendies récents montrent qu'un renforcement significatif des moyens de prévention et de lutte constitue une nécessité difficilement contestable.

Cette réflexion concerne également certaines réglementations applicables aux matériels de secours. Les véhicules d'incendie restent soumis aux dispositifs de fiscalité énergétique applicables aux carburants, alors même que leur usage relève exclusivement d'une mission de sécurité civile. De même, les motorisations répondant aux dernières normes environnementales, notamment celles utilisant un système de dépollution par AdBlue, ont parfois suscité des difficultés de

disponibilité ou de maintenance signalées par plusieurs services d'incendie et de secours. Il serait légitime de s'interroger sur l'opportunité d'adapter ces contraintes techniques aux exigences de disponibilité permanente des moyens opérationnels.

La gestion de l'hydraulique : L'habitude est prise, notamment en zone humide, ou en bordure de routes et pistes, d'ouvrir des fossés pour évacuer l'eau. L'expérience montre que ces fossés conduisent à un affaissement de la nappe phréatique, et nuisent à la disponibilité en eau de la végétation en période sèche. Enfin, ces fossés sont infranchissables par les engins de secours, et ont même conduit à la perte de matériel. Il existe néanmoins une solution ayant l'avantage de ne pas affecter la nappe plio-quaternaire présente dans les Landes et en Gironde, et de permettre le franchissement sans risque par les camions : les cunettes. Fossés de 40 cm de profondeur et de 4 m en gueule (largeur), les cunettes sont moins onéreuses tant en création qu'en entretien, et offrent des avantages écologiques en se rapprochant du ruissellement naturel, mais aussi économiques puisqu'elles évitent le recours aux busages (ou ponts) pour leur franchissement.

La politique et l'économie

Chaque kilomètre de piste DFCI créé ou entretenu, chaque hectare de coupure de combustible aménagé représente un investissement relativement modeste au regard du coût humain, écologique et économique des grands incendies. Quelques dizaines de milliers d'hectares détruits, des habitations perdues, des activités économiques durablement affectées et le déploiement de moyens terrestres et aériens exceptionnels engendrent des dépenses sans commune mesure avec celles qu'exigerait une politique ambitieuse de prévention. Un « plan Marshall » de la forêt en quelque sorte !

Aujourd'hui, un arrêté préfectoral impose aux propriétaires d'habitations situées en lisière de forêt de débroussailler à leur frais sur une profondeur de 50 mètres autour de leur maison, ainsi que le long des voies d'accès. Dans les faits, cette obligation reste imparfaitement appliquée, en raison de son coût, de sa complexité et de son caractère souvent mal accepté. Par ailleurs, plusieurs incendies récents ont montré que cette largeur réglementaire peut s'avérer insuffisante lorsque les conditions météorologiques sont extrêmes.

Ce dispositif présente également une limite structurelle : il fait reposer une mission de protection collective sur une multitude de propriétaires privés dont les intérêts, les moyens financiers ou les capacités d'action sont très variables. Cette fragmentation rend difficile la constitution d'une véritable ceinture de protection continue autour des zones habitées.

Une réflexion de fond paraît aujourd'hui nécessaire. La prévention des incendies constitue une mission d'intérêt général relevant de la sécurité civile. À ce titre, la création et l'entretien de véritables pare-feu périphériques autour des secteurs urbanisés pourraient être planifiés, financés et coordonnés par l'État et les collectivités territoriales, en concertation avec les propriétaires concernés. Une telle approche permettrait d'assurer une continuité des ouvrages de protection qu'il est difficile d'obtenir par la seule juxtaposition d'obligations individuelles.

Pour les propriétaires forestiers dont une partie des peuplements serait durablement affectée à ces infrastructures de défense contre l'incendie, il serait judicieux d'étudier des mécanismes de compensation. Ceux-ci pourraient prendre la forme d'allègements fiscaux ou d'autres dispositifs tenant compte de la perte de valeur économique des surfaces transformées en pare-feu.

Enfin, les incendies récents ont mis en évidence une problématique nouvelle liée au développement des centrales photovoltaïques implantées sur d'anciennes parcelles forestières. Lorsqu'un incendie menace ces installations, les services de secours peuvent être conduits à adapter leur stratégie afin d'éviter leur destruction, ce qui mobilise des moyens supplémentaires dans un contexte déjà très contraint. Au-delà de cet aspect opérationnel, il convient de s'interroger sur les effets à long terme de la conversion de certaines surfaces forestières en centrales solaires. Si les incitations économiques conduisaient progressivement à réduire les espaces boisés, cette évolution pourrait modifier l'organisation de la forêt et, localement, les conditions de gestion du risque incendie. La

destruction éventuelle de panneaux photovoltaïques soulève également la question des pollutions susceptibles d'être générées.

En revanche, les affirmations selon lesquelles certains incendies seraient volontairement provoqués afin de favoriser l'urbanisation ou l'implantation de centrales photovoltaïques ne reposent, à ce jour, sur aucun élément établi. Seules les enquêtes judiciaires en cours permettront, le cas échéant, de confronter ces affirmations à la réalité, en déterminant les causes exactes des départs de feu.

En conclusion

L'incendie de Fontainebleau, et ceux d'Aquitaine et du Sud, ne peuvent être expliqués par une cause unique. Comme tous les grands feux de forêt, ils résultent de la convergence de plusieurs facteurs : un départ de feu, des conditions météorologiques favorables à leur propagation, la nature des peuplements forestiers, la topographie, la rapidité de la détection, les moyens d'intervention et, en amont, les choix de prévention et d'aménagement du massif.

Le réchauffement atmosphérique constitue vraisemblablement un élément susceptible d'accroître le niveau de risque lors des périodes de sécheresse. Il serait toutefois réducteur d'en faire l'unique explication d'un événement aussi complexe. Une telle approche pourrait conduire à négliger des leviers d'action concrets, tels que la prévention des départs de feu, l'adaptation de la gestion forestière, l'amélioration des infrastructures DFCI ou encore la sensibilisation du public.

La véritable question n'est donc pas de savoir s'il faut opposer le climat aux autres facteurs, mais comment intégrer l'ensemble de ces paramètres dans une politique cohérente de prévention. L'histoire de la forêt de Fontainebleau montre que le risque incendie n'est pas nouveau, et quant aux feux aquitains sa connaissance est bien plus ancienne. En revanche, les moyens de mieux s'y préparer existent. C'est sans doute sur ce terrain, plus que dans la recherche d'une cause unique, que doivent désormais porter les efforts.

Le réchauffement climatique n'allume pas un incendie. Il peut rendre le combustible plus sec. Mais sans combustible disponible, sans source d'ignition et sans conditions favorables de propagation, il n'y a pas de grand incendie. C'est pourquoi la prévention doit agir sur les facteurs que l'homme maîtrise : les causes de départ de feu, la gestion des combustibles et l'organisation de la lutte. Cette stratégie ne peut pas être menée sans le soutien de l'État, garant de la sécurité du territoire, des biens et des personnes.